

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	29 (1921)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Le testament de Girard Chalamala Bouffonn du Comte de Gruyère
<b>Autor:</b>	Reichlen, Fr.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-23648">https://doi.org/10.5169/seals-23648</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE TESTAMENT DE GIRARD CHALAMALA, BOUFFON DU COMTE DE GRUYÈRE



Ce n'est pas dans le parterre garni de légendes et de traditions qui ont pour berceau la vieille cité de Gruyère, que nous avons recueilli les souvenirs sur Girard Chalamala, bouffon du comte de Gruyère, Pierre IV, mais dans un document authentique, dans son testament daté du 23 mai 1349<sup>1</sup>. Nous nous permettrons de publier certains passages de ce document, ceux qui peuvent nous intéresser et intéresser l'histoire de ce petit

empire de la Sarine, qui portait le nom de comté de Gruyère. Le savant historien de la Gruyère, M. Hisely, n'ignorait pas l'existence de notre testament, mais il ne l'avait pas lu, il en déplorait la perte : un testa-

<sup>1</sup> En fait de dates anciennes, il faut savoir qu'avant le XVI<sup>me</sup> siècle, l'année commençait dans le diocèse de Lausanne, à la fête de l'Annonciation, soit au 25 mars. L'acte de notre bouffon doit être donc du 23 mai 1350.

ment de fou, écrivait-il, aurait bien son importance ! Or, il aurait été médiocrement satisfait en le lisant ; il ne renferme qu'une longue suite de donations, ou rien de drôle ne se révèle ou fasse connaître la profession du testateur. Le testament de celui-ci se trouve dans les archives de la paroisse de Gruyère<sup>1</sup>, dans un vieux coffre ou bahut, logé respectueusement à la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Théodule. C'est un gros parchemin, une large bande remplie d'une belle écriture cursive, aux lettres qui sont encore du caractère gothique. Le contexte est en langue latine, d'une traduction facile. Pour lui donner un air d'authenticité et d'exécution, le comte Perrod a apposé son scel, qui est au bout d'un ruban : une grue un peu déplumée, sur de la cire blanche et qui est actuellement jaune comme un citron.

Nous ne pouvons publier le contexte en latin de notre acte de dernière volonté, pas même en donner une traduction entière, attendu qu'il est encombré de donations en faveur de personnes qui ne nous disent rien : Chalamala était un gros propriétaire, un campagnard cossu ; il multiplie ses faveurs. A lire le nom de tous ses favorisés, avec la description de chaque lot, cela finit par devenir fastidieux. Nous relèverons, dans ce vieux document du respectable âge de cinq cent soixante-dix ans, ce qui peut donner un intérêt et nous recueillerons, en passant, des images du vieux temps.

« In nomine Domini, amen. Ego Girardus, dictus Chalamala, mimus illustris viri et potentis Domini Petri, Comitis et Domini Gruerie, débute le testateur. »

» Au nom de Dieu, amen. Moi, Girard dit Chalamala, bouffon d'illustre et puissant seigneur Pierre, comte et souverain

<sup>1</sup> Il existe à Gruyère deux sortes d'archives : celles du clergé ou de la paroisse, et les archives de la commune. Ces dernières se trouvent dans une petite salle attenante au bâtiment de l'hôpital. Les plus anciens actes sont des XIII<sup>me</sup> et XIV<sup>me</sup> siècles.

de Gruyère, étant par la grâce de Dieu sain d'esprit et de corps, considérant que la mort est inévitable et son heure incertaine, désirant ne pas mourir intestat, j'ai dicté mes dernières volontés dans les conditions suivantes, qui sont l'expression de ma détermination intime. En premier lieu je recommande mon âme à Dieu tout-puissant.

» J'institue héritier de tous mes biens meubles et immeubles, présents et futurs, acquis et à acquérir, et cefà à titre universel, mon frère Michel, dit Brisizom, pareillement bouffon<sup>1</sup>. Je veux que mes dettes, mes legs se payent sans récriminations le jour de mon décès, par l'intermédiaire des exécuteurs testamentaires nommés. Je choisis pour lieu de ma sépulture la chapelle de Saint Nicolas, en l'église paroissiale de Gruyère, où je désire reposer avec la grâce de Dieu. Je donne à cette chapelle, une fois pour toutes, 26 sols de Lausanne de cens et pour la fondation d'une messe, pour laquelle je donne 20 sols de Lausanne. Je donne et lègue à l'église paroissiale de Saint Théodule de Gruyère 60 sols de Lausanne. Je donne et lègue une fois pour toutes à la même église 10 sols de Lausanne pour le repos de l'âme de Blier, bouffon d'Aarberg et celui de ses ancêtres. Je donne et lègue, une fois pour toutes, aux chartreuses d'Ogoz<sup>2</sup>, une vache. Je lègue, une fois pour toutes, à l'abbaye de Marsens<sup>3</sup> pareil-

<sup>1</sup> C'était ainsi une famille de bouffons, et le métier n'était pas mauvais, à juger par l'héritage que laissa Chalamala. Nous verrons plus loin deux autres bouffons qui étaient apparentés au testateur : la profession était, paraît-il, en honneur.

<sup>2</sup> Les chartreuses existantes de l'ancien *Ogoz* étaient la Valsainte et la Part-Dieu. La première chartreuse existe encore ; la seconde a été supprimée en mars 1848.

<sup>3</sup> L'abbaye d'Humilimont-Marsens, au pied du Gibloux, près du ruisseau du Gérignoz. Cette abbaye, supprimée 1580, était de l'ordre des Prémontrés.

lement, une vache. Item je donne aux pauvres malades assistés de l'hôpital de Notre-Dame de Fribourg, 10 sols de Lausanne plus quatre draps de lit (quatuor linteamina). Item je donne et lègue aux Cordeliers, de Fribourg, 10 sols de Lausanne. Item aux Augustins de Fribourg, 10 sols de Lausanne. A ma femme Reynaude, je lui donne et lègue sa vie durant, l'usufruit de la moitié de ma maison<sup>1</sup> située à Gruyère, contiguë à celle de Mermet Moret, voiturier, d'un côté et mon jardin duquel il en sera fait deux parts, ainsi que de la moitié de mes autres biens meubles et immeubles, le jour de mon décès. J'assigne à Jordanne, ma fille naturelle, femme de Girard Jolivete, bouffon, 18 livres de Lausanne, à prélever au cas où la dot serait revendiquée, à prendre sur l'autre moitié de ma maison ainsi que sur l'autre moitié de mes biens meubles et immeubles. Je veux et j'ordonne qu'en cas de revendication ma fille conserve son trousseau (troselli) ainsi que les donations entre vifs. Item je donne aux douze prêtres qui assisteront à mes funérailles et célébreront la messe, à ceux qui pourront s'y rendre, 30 deniers de Lausanne. Si, le nombre ne peut être atteint, on fera une distribution aux prêtres qui s'y rendront peu après. Item je donne aux pauvres clercs qui serviront la messe, le jour de mes obsèques, 15 sols de Lausanne, pour être distribués par le curé de Gruyère. Pour le luminaire, je donne 15 sols de Lausanne. Je donne et lègue au curé de Gruyère 15 sols de Lausanne ou une vache. Item je donne

<sup>1</sup> Nous demeurons sceptique sur l'existence actuelle à Gruyère de la prétendue habitation du mime Chalamala, près de l'ancienne demeure de la famille de Saint-Germain, aujourd'hui un hospice. C'est à cause de l'un ou l'autre ornement de sa façade blanche, style renaissance, que l'un de ses propriétaires, à l'esprit malin, a répandu la légende. Et celle-ci trouve toujours des naïfs. Presque toutes les habitations de Gruyère portent la date de 1594.

et lègue à la Léproserie des Vernez, près de Gruyère, 2 sols de Lausanne. Je veux et ordonne que mon argenterie serve à faire un calice pour la chapelle de Saint-Nicolas ; s'il manque de la matière on la prendra sur l'ensemble de mes biens. Je veux que mes tuniques (thunice), soient distribuées à mes parents pauvres par l'intermédiaire des exécuteurs testamentaires, lesquels sont : mon seigneur le comte précité, seigneur Anselme de Arano, curé de Gruyère, dame Marguerite, femme du noble seigneur Jean de Wolgiswyl, chevalier et Aymon de Wallier, notaire de mon seigneur comte indiqué.

» Fait à Gruyère, le 28 mai 1349. »

Nous ignorons combien de temps notre testateur survécut à son testament. Malgré nos recherches, nous n'avons rien découvert. Dans l'obituaire de l'Eglise de Saint-Théodule, de Gruyère, qui n'aurait pas manqué de mentionner le décès d'un personnage aussi important, un bienfaiteur de l'Eglise, nous ne trouvons rien.

Nous sommes ainsi renseigné sur les dernières dispositions de notre mime, elles sont celles d'un sage, il distribue ses biens terrestres à ses parents, à ses fermiers, à ses connaissances, à des œuvres de charité ou religieuses. L'histoire a conservé la mémoire d'un autre fou de cour aussi sage ; son nom est même très répandu, c'est celui de Triboulet.

Bien que le testament de Chalamala ressemble, pour ainsi dire, à tous les testaments, il nous laisse quelques souvenirs du bon vieux temps ; nous nous empressons de les recueillir, de les noter et d'ajouter un petit commentaire.

D'abord, nous dirons qu'au XIV<sup>me</sup> siècle, le nom de famille (nomen) n'existe pas ou ne semble pas exister, notre testateur se contente de prononcer le nom qu'il a reçu à son

baptême et son surnom : *Ego Girardus dictus Chalamala*<sup>1</sup>, (cognomen).

Les surnoms ont longtemps persisté en pays féodal comme la Gruyère. Au XIV<sup>me</sup> siècle, l'héritage des noms de famille n'était pas encore fixée, c'est insensiblement, lorsque les sujets s'émancipèrent, que le nombre des serfs et demi-serfs, des propriétaires terriens, des prudhommes, des paysans augmentèrent, que les communes se formèrent non sans payer des sommes élevées pour leur affranchissement. Alors, par l'héritage, les surnoms finirent par devenir de vrais noms de famille. Bien longtemps, durant des siècles, le serf, le demi-serf, le colon, l'homme des champs n'eurent d'autres noms que celui que l'Eglise leur avait donné. On disait : *Pierre fils de Pierre*. Mais pour distinguer une personne d'une autre, qui portait le même nom, on devait bien avoir recours à un surnom. Ceux-ci étaient empruntés à des noms de lieux, de terres, de propriétés rurales, à des animaux, à la profession, à un office, à la couleur des cheveux et à une foule d'autres circonstances.

Chalamala désire vivement reposer au pied d'une chapelle et il choisit celle de Saint-Nicolas. Il lui réserve un capital de 26 sols de cens pour célébrer une messe hebdomadaire. Cette chapelle était l'une des huit qui se trouvaient à l'église de Saint-Théodule de Gruyère ; elle fut fondée par les nobles Pierre, Aymon, et Rolette de Cléry, ancienne famille de Gruyère, qui émigra à Fribourg. On nous dit qu'elle n'est pas éteinte, qu'il existe des descendants en Lor-

<sup>1</sup> Des étymologistes, que rien n'arrête et qui découvrent tout en un tour de baguette, comme des sourciers prétendent avoir des moyens particuliers pour découvrir des sources, disent que le nom de Chalamala dérive de l'allemand « *Schellmen* », l'homme aux grelots. Hisely donne une autre étymologie, elle viendrait du sobriquet *Schelme*, qui, dans l'ancien idiome german, signifiait un farceur, un espiaque, un lutin.

rainé. Plus tard, la chapelle Cléry fut restaurée par le comte Antoine de Gruyère, 1403-1433, elle prit le nom du patron du comte. Elle devait être très remarquable, on y voyait entre autre un tableau sur les deux côtés duquel étaient peints les personnes du comte et de la comtesse, Jeanne de Noyer. Ces personnages étaient représentés agenouillés, vêtus de longs habits de pourpre doublés d'hermine ; le comte portant une toque à son bras, l'éperon d'or au pied gauche. La comtesse tenait un chapelet, coiffée d'une guimpe noire qui lui donnait un air gracieux. Sous le tableau étaient les armes de la Gruyère et de la famille de Noyer coupées de sinople et de gueules à un lion, une couronne d'argent coupée en travers avec la date en chiffres gothiques de 1416, ou peut-être 1426. On attribue cette peinture à un artiste du pays, fort ignoré : au peintre Vallélian de Prajouli<sup>1</sup>, ferme de la commune de Le Pâquier, près de Gruyère. Cette chapelle, avec presque toute l'église, fut détruite lors du malheureux incendie du 22 mai 1856<sup>2</sup>.

Chalamala était marié à une dame Reynaude ; il n'avait pas de descendance directe, c'est pourquoi il donne à sa femme seulement la jouissance de la moitié de la maison qu'il possède à Gruyère, plus la moitié de ses biens meubles et immeubles. Il dote sa fille naturelle, Jordanne, femme d'un autre bouffon, Girard Jolivete. Il entoure de précautions les dispositions en faveur de ces dernières, il pressent, dirait-on, des contestations, ce qui nous dit qu'elles ne sont pas seulement un produit de notre temps. Que de précautions il prend pour spécifier les parts de chacun.

<sup>1</sup> Il serait intéressant de mieux connaître cet artiste dont parle le baron Zurlauben.

<sup>2</sup> Nous avons eu l'occasion de voir une gravure de l'ancienne église de Gruyère, qui n'avait rien de bien remarquable ; le clocher a été préservé de l'incendie.

Dans le nombre des donations nombreuses renfermées dans son testament Chalamala n'oublie pas son curé qu'il choisit du reste pour exécuteur testamentaire ; il lui donne le choix entre une vache ou 15 sols, ce qui représenterait, de nos jours, une somme d'environ 17 fr. 50. Ce n'est plus la valeur actuelle ; les temps ont changé et le prix des vaches aussi ! Les malheureux lépreux, si nombreux durant le moyen âge, et relégués dans les lieux les plus retirés, ne sont pas oubliés ; notre testateur pense à eux, pour une petite aumône c'est vrai. Aujourd'hui la léproserie des Vernex est une ferme, qui se trouve aux environs de Gruyère, entre le hameau d'Epagny et le torrent de l'Erbivue. La lèpre était très commune chez nous durant le moyen âge, elle fut surtout importée par les croisés. Notre testateur a toujours soin de bien spécifier que c'est en valeur monnayée de Lausanne qu'il fixe la quotité de ses legs, attendu que la monnaie de Lausanne était de meilleur aloi que celle de Fribourg, qui circulait aussi dans le comté de Gruyère. La valeur de la monnaie de Lausanne était, nous le répétons, supérieure dans la proportion de 5 à 3. Ainsi, pendant que la livre de Lausanne valait 20 sols lausannois, la livre de Fribourg ne valait que 12 de ces mêmes sols. Pour distinguer ces deux genres de livres on appela celle de Lausanne : livre bonne ou forte, et celle de Fribourg : livre petite ou faible monnaie.

Nous voyons dans le testament de notre mème trois bouffons : le frère, le gendre et le bouffon du seigneur d'Aarberg<sup>1</sup>. Il paraît que le métier était bon et que l'office était l'apanage de la famille. Dans tous les cas Chalamala n'a pas

<sup>1</sup> Des historiens écrivent de deux façons ce nom : d'Aarberg ou d'Arberg.

raison d'accuser le sort, il est propriétaire d'immeubles, il est capitaliste ; c'est un gentilhomme campagnard. Quant au bouffon Blier, d'Aarberg, Chalamala l'aura connu à la cour de Gruyère même ; il était probablement attaché à la suite du comte Pierre, seigneur d'Aarberg, d'Illens et d'Arconciel, vicaire de l'empereur Charles IV dans le Valais. Le comte d'Aarberg épousa l'une des six filles du comte de Gruyère, appelée Luquette (Luce).

Nous interrompons nos commentaires sur le testament Chalamala pour faire une connaissance rapide des principaux personnages qui apparaissent dans ce document. Nous voyons d'abord le comte de Gruyère, Pierre IV, Perrod, qui, dans des actes, est qualifié de Comes de Grueria, dominus de Vanello, condominus de Corberes. Ce fut certainement l'un des plus illustres parmi les vingt comtes qui se succéderent au petit empire qu'arrose la Sarine ; il fut surtout très batailleur ; il vivait, du reste, dans un siècle fertile en aventures, un siècle qui était surtout agité.

Sa première campagne militaire eut lieu dans les hautes vallées que la Simme traverse. Un petit seigneur de là-haut, le sire Jean de Krambourg, mais revêtant la plus haute charge de la République de Berne, celle d'avoyer, contestait au comte de Gruyère la propriété de sa seigneurie du Vanel, dont le château se trouvait entre les bourgs de Gessenay et de Rougemont, au-dessus d'une falaise qui plonge dans la Sarine.

Krambourg revendiquait pour lui cette seigneurie, qui avait son importance. Après forces dévastations, vols de bestiaux, atrocités de part et d'autre, comme le vingtième siècle nous en a donné un tableau, le comte de Savoie, Aymon le Pacifique, pacifia les parties, adjugeant la seigneurie du Vanel à la maison de Gruyère, dont elle était détentrice

depuis longtemps<sup>1</sup>. Chaque partie supporta les dommages causés, les incendies, les dévastations. Quelques années plus tard, soit au mois de juillet 1349, les vallées de la Simme furent de nouveau le théâtre de dévastations, d'incendies et de cruautés. Le comte Pierre de Gruyère amenait ses gens de guerre pour défendre ses droits contestés sur les forteresses de Laubeckstalden et Mannenberg<sup>2</sup>, dont les ruines se voient encore aujourd'hui, à droite et à gauche de la tumultueuse Simme, descendant avec bruit des glaciers du Walschorn et du Wildstrubel. A voir aujourd'hui les ruines sur leurs rochers à pic on peut croire que ce n'était pas chose aisée pour pouvoir forcer ces places. C'est pourquoi les combats se traduisaient surtout en surprises et en guets-apens. Il y avait des vols de bestiaux, des meurtres et des incendies de chalets.

Le comte Perrod ne cachait pas ses intentions de dévaster, puisqu'il avait chargé son héraut, Boumer de Gessenay, de remettre à ses ennemis un petit billet, plié en quatre, où on lisait la menace : *Wir sagen euch ab mit Brand und tödlichem Krieg*, « Nous vous ferons la guerre avec le fer et la flamme<sup>3</sup> ». C'est, dit-on, près de Laubeckstalden, contrée montagneuse, fortement accidentée et sauvage que les Bernois, mal gardés, se laissèrent enlever leur bannière et que leur banneret, Peter Wandschatz, perdit la vie en voulant la défendre. Le chroniqueur bernois Justinger, nous a laissé sur cette campagne quelques pages fort intéressantes que la limite de notre travail ne nous permet pas de citer. Cepen-

<sup>1</sup> Le prononcé du comte de Savoie est du 1<sup>er</sup> octobre 1331, il a été rédigé à La Tour-de-Peilz.

<sup>2</sup> Le comte de Gruyère, Pierre III, avait acheté ces seigneuries de Henri de Straettingen, en 1335.

<sup>3</sup> Plus tard, le comte François de Gruyère se servira de la même phrase, dans une lettre de déclaration de guerre. Et il tint parole : le Guggisberg fut dévasté et en partie incendié.

dant, le comte de Gruyère perdit aussi pas mal des siens. Nous lisons, par exemple, dans une page du nécrologue de l'Eglise de Saint-Théodule de Gruyère, le passage suivant : « Kal. Junii pridie ante vigilam S. Joh. Bapt. obierunt plures ex Comitatu Grueriae supra Campum exercitus Castri de Lobeck, per gladios Bernensium. A. D. M. C. C. C. X. LIX Annivers : celebratur die X. La veille de Saint Jean-Baptiste, le lundi 22 juin 1349, furent tués plusieurs combattants du comte de Gruyère, devant la forteresse de Laubeck, par les Bernois.

Des hautes vallées bernoises et gruyeriennes, passablement dévastées et réduites maintenant au silence, le branle-bas des hostilités se transporta dans la contrée que nous désignons aujourd'hui la Basse-Gruyère, où se trouvaient les seigneuries, ayant leur château fortifié, de Corbières, de Vuippens et d'Everdes. Dans cette seconde phase de la guerre, les Fribourgeois guerroyèrent avec les Bernois et, sans la bravoure des gens du comte, les ennemis auraient bien pu se répandre dans l'enceinte de la capitale des comtes et lui faire passer un mauvais moment. La Tour-de-Trême, qui était alors une place fortifiée, fut incendiée et l'on fit prisonnière sa petite garnison composée d'une soixantaine de combattants. C'est un peu plus loin, près l'orée d'une forêt, que les braves Clarimbod et Ulric de Berna, dit Bras-de-fer, avec des combattants amenés par le comte, forcèrent les ennemis à reprendre le chemin du retour. Les dévastations se succédant, deux saintes femmes : Isabelle de Châlons, dame de Vaud, avec sa fille Catherine de Savoie, comtesse d'Eu et de Guynes<sup>1</sup>, prenant en grande pitié les misères qui

<sup>1</sup> Isabella de Cabilone, Katharina de Sabaudia ejus filia Augi et Guynarum, Comitissa, Dominae Vuaudi. Ainsi sont-elles désignées dans le traité de paix. (Voir *Recueil diplomatique de Fribourg*, III<sup>me</sup> vol. : p. 103 et suivantes.)

désolaiient les contrées qui étaient aussi les leurs, imposèrent un accommodement qui fut rédigé à Morat, le 11 janvier 1350. Un armistice d'un mois fut préalablement ordonné et l'on donna la liberté aux prisonniers faits à Bellegarde surtout, à Gessenay, à la Tour-de-Trême et à ceux de Fribourg faits par Othon d'Everdes, et par le fameux capitaine au service du comte Perrod, que le testament de Chalamala désigne sous le nom de *nobilis Domini Johannis de Wolqueswile* ; *militis*, un de ces condottieri, qui prenaient du service militaire dans n'importe quel pays. Le comte Perrod ne pouvant plus batailler avec ses voisins, alla guerroyer en Valais, pour le compte d'Amédée VI de Savoie, dit le comte Vert, et assista, ajoute la tradition, au sac de Sion et à son incendie. Perrod mourut vers 1360<sup>1</sup> ; il eut six filles et trois fils de Marguerite de Corbières, et de Catherine de la Tour-Châtillon, ancienne famille valaisanne, établie dans la vallée de Frutigen.

Le second personnage que nous découvrons dans l'acte des dernières volontés de Chalamala est le curé de Gruyère : Anselme de Arano ou d'Arans, ancienne localité du Lavaux, dans le pays de Vaud. Son nom nous apparaît dans un grand nombre d'actes relatifs à la paroisse et pour le service de la chancellerie du comte ; il a été un des bienfaiteurs de l'Eglise de Saint-Théodule de Gruyère. Sa mémoire ne s'est pas perdue comme tant d'autres ; il est considéré comme un membre les plus illustres du clergé de Gruyère.

Dans un acte déposant aux Archives cantonales de Fribourg, du 14 mars 1348, nous découvrons que le comte

<sup>1</sup> On fixe aussi la date de sa mort à l'année 1365. Dans tous les cas il ne fait plus parler de lui depuis 1360. Il avait rempli l'office de bailli de Vaud. Il assista à la bataille de Laupen, et conserva une haine éternelle aux vainqueurs. L'historien Hisely écrit, en parlant de ce comte, qu'il a répandu un nouvel éclat sur la maison souveraine dont il était le chef.

Pierre, considérant les grands services rendus par Aymond de Vallier, notre notaire (Aymonem de Valliaco clericum nostrum), ainsi que pour les services rendus par ses ancêtres, son remarquable dévouement envers lui, il le récompense de la remise des droits qu'il est en usage de recevoir dans le comté de Gruyère, sur les biens meubles, son habitation comprise, ainsi que le jardin situé derrière, de façon qu'il peut disposer librement de ses biens comme bon lui semble. Les actes de ce clerc sont nombreux et son latin est bon. C'est un tabellion instruit. Malheureusement, il ne nous a rien laissé de ses nombreux souvenirs, il ne nous a rien légué, sur Chalamala, sur la cour de Gruyère. Peut-être qu'il n'aurait pas eu grand' chose à nous dire.

Après le Chalamala authentique, sur le compte duquel nous venons de consacrer quelques pages, on voudra bien nous suivre un instant dans les contes de la légende et de la tradition populaires. La légende a eu ses conteurs dans les personnages du bon doyen Bridel<sup>1</sup>, de Franz Kuenlin<sup>2</sup>, de V. Rodt<sup>3</sup>, du chancelier Castella et du notaire Combaz<sup>4</sup>. On nous dit qu'il ne faut pas trop dédaigner la légende, la tradition, qu'elles sont le berceau de l'histoire, et au fond il y a toujours un peu de vérité à glaner. Nous voulons bien leur faire ici une place, d'autant plus qu'elles nous montrent un Chalamala dans toute sa jeunesse, gai, amusant, enjoué, tandis que nous présentons un malade, dictant les dernières instructions avant de partir pour le ciel. C'est en portant la livrée toute résonnante de grelots que la légende nous le

<sup>1</sup> *Conservateur Suisse*, vol. 5, p. 430 et suivantes.

<sup>2</sup> *Die Schweiz in ihren Ritterburgen*, I, p. 289.

<sup>3</sup> *Schweizerische Geschichtforscher, Die Grafen von Gruyère*, vol. 13, p. 190 et suivantes.

<sup>4</sup> Manuscrits.

montre. Sur sa tête il a son bonnet pointu à longues oreilles, à crête de drap rouge ; à la main une marotte, à la ceinture une vessie, portant des hauts-de-chausses rouges, collants et chaussé de longues babouches à poulaine dont le bec est recourbé par un cordon.

L'ancienne résidence des rois-pasteurs de la vallée de la Sarine, qui n'est pas celle que nous contemplons aujourd'hui, était, paraît-il, une sombre demeure, et les longs hivers neigeux engendraient la mélancolie. Aussi, après que le pont-levis était levé, la herse abaissée, les portes munies de leurs barres, les veilleurs rentrés, le feu de la cheminée monumentale allumé, Chalamala faisait son entrée et jouait son rôle de mime. Le comte, la comtesse, les enfants, le chapelain, le tabellion, n'occupaient pas seuls la vaste salle de chêne ; le château même était un centre civil, judiciaire et militaire de toute une région qui avait son importance ; le même toit logeait toute une officialité, des fonctionnaires que notre bouffon devait divertir. Il le faisait en racontant, à sa façon, toute cette épopée qui s'est répandue depuis l'arrivée du premier souverain Gruyèrius, un vieux burgunde, chargé de butin et plein de gloire, jusqu'au départ des Gruyériens pour la Terre Sainte sous la conduite des comtes Turin et Hugues, qui firent l'assaut de la ville de Jérusalem. Puis, alors que les combattants Gruyériens étaient bien loin du pays, défendant le tombeau du Christ, les Bernois et les Fribourgeois alliés, lorsqu'il s'agissait de faire un mauvais coup, s'approchèrent sournoisement, à la faveur d'une nuit noire, de la cité des comtes pour la brûler, mais ils durent compter avec les femmes qui, à défaut de taureaux carthaginois, envoyèrent aux trousses des ennemis un troupeau de chèvres qui firent crânement leur devoir. Les Bernois et les Fribourgeois s'enfuirent à toutes jambes et renoncèrent dès lors à troubler le sommeil des femmes de Gruyère.

L'ancien propriétaire du château, M. Daniel Bovy, a su tirer parti avec son talent de peintre, en couvrant les vastes panneaux de la grande salle dite des Chevaliers des histoires de notre bouffon. M. Bovy a accompli cette œuvre avec une ferveur et une intelligence admirable, en respectant le cachet ancien des légendes et les faits acquis à l'histoire ; il donne une vague sensation de ce qui se passait autrefois, dans le bon vieux temps, qui garde parcimonieusement ses secrets.

Un jour, le comte Perrod, qui épousait en secondes noces Catherine de la Tour-Châtillon, en Valais, demanda à son fou ce qu'il pensait de son mariage. Celui-ci répondit : « Avec votre permission, mon seigneur, je vous ferai observer qu'il existe un proverbe que vous auriez besoin de méditer : Un fou voit plus de choses à l'œil nu que dix sages qui ont vieilli sur de gros volumes. Pour vous dire ma pensée intime, si j'étais vous, je choisirais une plus gente personne ». Le comte, outré de cette réponse, lui administra une correction et dame de la Tour-Châtillon garda rancune, tout en ayant soin de l'éviter pour ne pas s'exposer à ses traits. Témoin des conquêtes que faisaient les remuants voisins de Berne et de Fribourg, Chalamala pressentait déjà que ces Etats absorberaient un jour le comté. Il avait coutume de répéter, par allusion aux armes de ces voisins, qu'il craignait qu'un jour ne vint où l'ours ferait cuire le pauvre oisel de grue dans un chaudron. Cette prédiction devait arriver, mais seulement deux siècles plus tard.

Une tradition qui est restée surtout gravée dans la mémoire populaire, nous fait le récit de la campagne de notre bouffon, escortant son maître, le comte Perrod et ses hommes de guerre, suivis du barbier (médecin) du chapelain, des cuisiniers et des valets de pied. Ceux-ci avaient chargé une douzaine de juments, de chaudrons, d'ustensiles de cuisine, de matériel pour les blessés, de bagages de guerre

pour se rendre dans les vallées du Simmenthal, au secours des seigneuries de Laubeck et de Mannenberg, dont nous avons déjà parlé. Chalamala, lui, suivait en qualité de ménétrier, de fifre. Malheureusement pour la tradition le fifre ne fut utilisé dans le domaine militaire qu'un siècle plus tard. Ce sera plutôt en qualité de joueur de cor, de trompe qu'on aurait utilisé ses talents de musicien ; la trompe ou cor était fait d'une énorme corne de bouc évidée, dont les chevriers se servent encore de nos jours pour annoncer leur passage. Ce cor rustique était bien l'instrument de guerre, lançant des sons rauques et sauvages à une longue portée, dominant le bruit des torrents et les éclats même du tonnerre. Il existait différents airs qu'on trompait comme indications à ses compagnons d'armes dispersés, ou pour avertir de l'approche de l'ennemi, sonner la retraite, etc.

Notre bouffon se trouvait encore présent lors de la fameuse surprise du camp bernois près de la forteresse de Laubeck, et de la prise de leur bannière que défendait jusqu'à sa mort le banneret Wandschatz. La lutte fut acharnée, on se tuait sans merci ; la terre était molle de sang. Mais le comte de Gruyère rentrait dans ses propriétés et le Simmenthal fut désormais perdu pour Berne. Les bandes gruyeriennes rentrèrent dans la vieille cité des comtes, chargées de butin, où fut grande joie, liesse et festins donnés dans la cour du château. Chacun des combattants se « gabait » d'avoir massacré une demi-douzaine de Bernois. On dit que Chalamala, qui savait lire et écrire, avait consigné les faits de cette fameuse campagne des Alpes dans un gros cahier de parchemin, lequel se gardait avec soin dans les archives. Cette curieuse chronique fut consumée avec le vieux château, vers l'année 1493. Tout cela, nous le répétons, confine au domaine de la légende.

Voilà bien des siècles que notre mime repose dans le caveau de la chapelle qu'il s'est choisi : le temps a consumé ses derniers restes, mais son souvenir ne s'est pas effacé ; la mousse de l'oubli n'a pas même pu pousser sur son souvenir ; la légende en bonne fille, un peu naïve, s'est emparée du nom de Chalamala et, en habile filandière, elle a tissé toute une toile de fictions.

Chalamala fut ung fol de la teste escorné,  
Aussy saige à trente ans que le jour qu'il fut né,  
Petit front et gros yeeulx, nez grand et taille à voste,  
Estomac plat et long, hault dos à porter hoste ;  
Chacun contrefaisant, chanta, dansa prêcha,  
Et de tout si plaisant qu'ond homme ne fascha <sup>1</sup>.

Fr. REICHLEN.

<sup>1</sup> Le lecteur qui désirerait lire le testament Chalamala dans son entier, trouvera la copie exacte dans la Notice historique sur Gruyère, p. 411, par M. J.-H. Thorin. Malheureusement cette notice est rare, l'incendie de la maison paternelle de M. Thorin a détruit une grande partie des ouvrages. Nous nous sommes servi de la notice de M. Thorin ; elle nous a été une aide dans notre travail. C'est grâce aux recherches de ce dernier, que nous avons le testament Chalamala.

### TROIS LETTRES ET DEUX RÉGIMES POLITIQUES (1795-1798).

M. John Landry, député, à Yverdon, veut bien nous communiquer les trois intéressantes lettres qui suivent et qui, écrites à trois années d'intervalle, caractérisent la correspondance de la même autorité sous deux régimes très différents.

La première est une lettre de félicitations adressée par le Conseil d'Yverdon au bailli Charles de Watteville, qui venait d'être élu à Berne pour succéder, au château d'Yverdon, à Vincent de Sinner. On y trouvera les formes de la profonde déférence que l'on remarque dans toute la